

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MARDI 23 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai à 18H15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 15 mai 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Bruno MARTY

**Présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics, Marine LEFEVRE, Responsable du service communication, Nicolas DELUGIN, Assistant de prévention, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : FAURE Charles, ANGELY Jacques, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal, GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice (pouvoir de BOUDENS David) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis, CHAUMARD Jean Pierre, LESGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David (pouvoir à MICHEL Fabrice) / MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), GARCIA Miguel (donne pouvoir à Mireille GROSSIAS)

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MIQUEU Christophe / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols** : BREILLAT Jacques, THIBEAU Daniel, BOUCHON Bernard, DUVAL Viviane / **Communauté de communes du Pays Foyen** : PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MERCIER Bastien, VILLETTE Roger

Le quorum est atteint (23 présents et 5 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Bruno MARTY est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe les délégués suppléants présents que compte tenu de l'absence de titulaires dans leur CDC, ils peuvent participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h15 en remerciant les délégués de leur présence et propose l'enregistrement de la séance. Accord des délégués.

Le Président présente les nouveaux agents arrivés au service administratif ; Marine LEFEVRE, remplaçante de Vinciane CHARRIN au service communication et prévention qui sera accompagnée d'Isabelle GATOS en charge de la politique des biodéchets. Olivier LECLERCQ, chargé de mission, pour la recherche de mutualisation et de financements, Nicolas DELUGIN, assistant de prévention, remplaçant d'Anthony OUVRARD et Jean François OLEWSKI en tant que technicien coordinateur de travaux et pilotage données qui remplace Jean Pierre MICALEFF absent depuis début janvier.

### **Point n°1 : Validation du Document Unique 2022-2023**

Le Président fait part aux délégués de l'agression d'Olivier BENARD, agent à la déchèterie de La Réole qui a entraîné 10 jours d'arrêt. Une plainte a été déposée à la gendarmerie qui a demandé de ne pas interdire l'accès de cette personne à la déchèterie indiquant qu'elle est récidiviste et qu'elle doit être mise en garde à vue. Il est à signaler également des agressions verbales et racistes à la Recyclerie proférées par une élue de Port Sainte Foy. Il espère que les plaintes seront suivies d'effet contrairement à celles déposées pour les déchèteries.

Le Président passe la parole à Nicolas DELUGIN pour la présentation du Document Unique 2022-2023

Nicolas DELUGIN présente les principales actions menées 2022 et celles programmées pour 2023 :

#### **Sur tous les sites :**

##### **En 2022**

- Actualisation du PCA Covid (télétravail, adaptation des moyens de travail distanciel, visioconférences, réassort des moyens de lutte contre l'épidémie COVID-19, réunions conditions de travail)
- Equipements EPI (équipements de protection individuelle)
- Formations SST (Sauveteurs Secouristes du Travail)
- Fournitures montres PTI (aux agents en situation de travail isolé),
- Renouvellement des élections des membres du Comité Social Territorial

##### **Pour 2023**

- Actualisation PCA COVID en fonction de l'évolution de la crise sanitaire,
- Analyse risques psychosociaux,
- Analyse systématique des accidents de travail, formation PRAP (préparation à l'activité physique, de manière à minimiser les TMS - troubles musculosquelettiques),
- Suivi des visites médicales (Médecine préventive au travail), ...

#### **A Massugas :**

##### **En 2022**

- Formation lutte incendie, procédure et exercice d'évacuation incendie, audit SSI (Stanley),...
- Circulation interne : créations d'allées de circulation piétons haut de quai vers bas de quai, "maison Coved", délimitation du pont bascule, racks zone de stockage de gaz en bouteilles, ralentisseur intégré sol goudronné en bas de site
- Mise en place de système de réduction de bruit : salle de réunion, réfectoire, bureaux direction)
- Levée des réserves rapport DREAL, ...

##### **Pour 2023**

- Changement des menuiseries « ex maison Coved »,
- Travaux d'éclairage en extérieur,
- Traçage au sol (sens de circulation, emplacements réservés, ...),
- Nouvelles alarmes (rapport SSI Stanley 2022),
- Protocole radioactivité à finaliser,
- Modifications des plans d'évacuation incendie,
- Changement des unités centrales (parc informatique vieillissant), ...

## **A la Recyclerie :**

### **En 2022 :**

- Formations (CACES, ECODDS, assistante de prévention),
- Fermeture et arrêt temporaire du magasin et des vides-maisons (temps consacré à l'organisation du rangement),
- Suivi des stocks sur informatique,
- Diagnostic amiante,
- Isolement du karcher de manière à minimiser bruit et fumées (lavage des bacs),
- Réparations toiture,
- Recrutement agents valoristes,
- Nouveaux équipements de manutention,
- Changement rideau de fer du Mille, changements néons (magasin, ateliers), ...

### **Pour 2023 :**

- Projet réhabilitation du site et ERP,
- Création aire lavage conteneurisation,
- Audit amiante (sols),
- Projet de mise en place de caisses avec tapis roulants,
- Formation lutte incendie et exercice d'évacuation incendie,
- Acquisition d'un nouveau fourgon,
- Recrutements prévus (manque de personnel ETP), ...

## **Dans les déchèteries :**

### **En 2022 :**

- Entretien des espaces verts sous-traités,
- Travaux de goudronnage (Pineuilh),
- Formations (habilitation électrique, ECODDS), mises en place de bavettes (bennes déchets verts),
- Acquisition de nouvelles tables élévatrices,
- Travaux de réfection local agent d'accueil/ changement portails (Rimons), ...

### **Pour 2023 :**

- Elaboration des protocoles de sécurité, mises aux normes/projet réaménagement du site de Saint-Magne, formation maniement des extincteurs, projet de construction de nouveaux locaux pour les agents d'accueil, réfection des bas de quai (La Réole & Rimons), changements des madriers & bastaings de protection (hauts de quai), fermetures/clôtures de sites (panneaux béton Gensac, la Réole), ...

Le Président rappelle que la volonté des élus a toujours été la prévention des agents et la sécurité des usagers lors de la venue dans les établissements de l'USTOM. Les investissements validés par le Comité Syndical doivent être mis en œuvre. Concernant la Recyclerie des travaux doivent être entrepris sur la toiture en attendant ceux de rénovation globale.

Nicolas DELUGIN présente un document créé suite à l'analyse des agressions sur la conduite à tenir dans ce cas. L'objectif est de donner aux agents des outils sur la conduite à tenir face à une agression et rappeler les contacts utiles.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions.

François MAS fait part aux délégués qu'il a été témoin d'agressions verbales à la Recyclerie de manière récurrente.

Le Président souhaite que des formations soient proposées aux agents par l'intermédiaire de la RH.

Nicolas DELUGIN indique qu'un protocole est mis en place pour recenser tout acte d'agression verbale.

Concernant la fréquentation des déchèteries, le Président indique qu'un certain nombre de syndicats proposent des rendez-vous au usagers afin de limiter le nombre de personnes. La fréquentation est un axe de réflexion pour l'année 2024.

Le Président signale que l'installation de panneaux lumineux dans les déchèteries et la recyclerie est à l'étude. Bruno MARTY est favorable à ce projet pour les déchèteries.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autres questions. Pas d'autre question, il propose aux délégués de passer au vote :

## Vote pour la validation du Document Unique 2022-2023

### Résultat du vote :

Pour : 28 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Document Unique 2022-2023 tel que présenté.**

### Point n°2 : Validation du Rapport Annuel 2022

Le Président indique que le rapport annuel reprend tout ce qui a été décidé et mis en œuvre tout au long de l'année. Ce document permet de voir l'évolution de chaque service par rapport aux objectifs définis par l'état.

Cette année pour la première fois, il est constaté une baisse des ordures ménagères, cette baisse se poursuit en ce début d'année. Le Président fait une présentation du rapport annuel 2022 en reprenant les points forts dans les différents secteurs :

#### Administration, redevance incitative et comptabilité :

- La livraison gratuite de conteneurs de collecte à domicile pour une première dotation ou un échange: recrutement d'un agent pour accompagner ce nouveau service.
- Le développement de la relation client avec les usagers : prise en charge informatique ciblée et suivi de leurs demandes. –
- Le jugement favorable de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 22 avril 2022 donnant raison à l'USTOM et à la CDC du Réolais en Sud Gironde, contre une association d'usagers, confortant ainsi le maintien de la grille tarifaire appliquée depuis 2014 malgré l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).
- Le recrutement de la responsable du service de la RI, également en charge du service conteneurisation.
- La préparation d'une expérimentation de facturation aux propriétaires dans les villes-centres du territoire : c'est en cours mais on a pas les retours escomptés au niveau de Ste Foy, Castillon et la Réole car nous n'avons pas de retour.
- La présentation des rapports des 2 études lancées en 2020 et 2021 : biodéchets et optimisation du service public de gestion des déchets.
- Le bail emphytéotique avec le groupe TOTAL pour le projet de centrale photovoltaïque sur le site de Rimons ; point avec la DREAL qui est favorable à l'accompagnement des ces types de projet.
- L'élection d'un nouveau collège de représentants du personnel pour siéger au sein du CSTL (formule renouvelée du Comité Technique).

Le Président met en avant le travail fait par Elisabeth ROBERT du service RH pour la gestion des contrats.

#### Communication et prévention :

- La sortie de 2 bulletins semestriels « Le P'tit Vert ».
- L'étude sur la gestion de proximité des biodéchets : finalisation.
- Le compostage partagé sur Sainte Foy-la-Grande, Castillon et Saint-Ferme : expérimentation favorable.
- La stratégie biodéchets 2023-2027 déploiement des solutions de compostage et broyage déchets verts.
- Le développement de partenariats avec les associations environnementales : CISSO, Au Ras du Sol et CastiLab.
- La sensibilisation de 1 300 usagers par l'ambassadeur du tri.
- La diffusion de 5 vidéos explicatives sur le circuit des déchets via le site internet et auprès des écoles.
- La mise en place de l'application Clean Together en collaboration avec les mairies partenaires.
- La réalisation de 9 animations de sensibilisation portées sur le tri des déchets réalisées dans des écoles.
- La participation à 2 cafés-compost à Saint-Ferme et Castillon : animation sur le broyage dans cette dernière commune.
- Participation à « Nettoyons la nature » avec la jeunesse Réolaise et la CDC du Grand-Saint-Emilionnais.
- La journée de démonstration de broyage de végétaux avec le SMICVAL.

## **La Recyclerie :**

- La progression de la fréquentation de +8% et près de 20 000 clients.
- 95 % des tonnages entrants ont été valorisés soit grâce à une mise en vente en magasin ou envoyés vers des filières de recyclage.
- La progression du chiffre d'affaires de 8%.
- 9 500 followers sur la page Facebook et 1 000 sur Instagram.
- 317 vides-maison réalisés.
- Visite des écoles de Saint-Quentin-du-Baron et Pessac-sur-Dordogne.
- Le soutien à 5 mairies pour l'accueil de familles ukrainiennes.
- La mise en place de collaborations avec les associations l'Embellie et CastiLab.
- L'organisation d'un marché de Noël avec 17 artisans.

## **Exploitation et collecte des déchets :**

- La baisse notable des tonnages d'OM (ordures ménagères),
- L'achat d'un broyeur mobile qui se déplacera sur les plateformes de stockage de déchets verts, les déchetteries et le quai de transfert.
- Le marché d'acquisition de nouveaux camions poly bennes pour les déchetteries.
- A Sainte Terre : Création d'une plateforme pour stocker et broyer les déchets verts des usagers
- Le renouvellement des filières : D3E, ECOLOGIC (déchets électriques), CITEO (emballages ménagers).
- L'étude de solution de collecte en bastide et centres-bourgs.
- L'étude sur la mutualisation d'exutoire ultime en Gironde.
- Le partenariats avec d'autres EPCI.

### **Recyclerie :**

- Le projet de réhabilitation : AMO pilotée par ANTEA,
- L'équipement photovoltaïque de la toiture de la Recyclerie (SDEEG).

### **Déchèteries :**

- L'étude d'implantation de panneaux photovoltaïques : Rimons
- La sécurisation des sites : Gensac et Rimons
- L'installations de plans inclinés pour faciliter l'accès aux gravats

Tableaux des indicateurs présentés par Hunald BERNIS

| INDICATEURS DESCRIPTIFS |        |                                                         |           |   |           |   |           |   |           |           |
|-------------------------|--------|---------------------------------------------------------|-----------|---|-----------|---|-----------|---|-----------|-----------|
| Page                    |        |                                                         | 2018      |   | 2019      |   | 2020      |   | 2021      | 2022      |
| 50                      | D1     | Territoire desservi (nombre d'habitants)                | 66 121    | + | 66 344    | + | 66 331    | - | 66 190    | 66 189    |
| 22                      | D2     | Tonnages collectés d'ordures ménagères en porte à porte | 11 512    | + | 11 499    | - | 11 305    | - | 11 324    | 10 862    |
| 25                      | D3     | Tonnages collectés : en collecte sélective              | 3 954     | + | 3 841     | - | 3 947     | + | 4 396     | 4 118     |
| 25                      | D3 bis | ... dont porte à porte                                  | 3 456     | - | 3 327     | - | 3 473     | + | 3 753     | 3 805     |
| 25                      | D3 ter | ... dont points d'apport volontaire                     | 499       | + | 514       | + | 474       | - | 643       | 313       |
| 25                      | D4     | Tonnages collectés : refus                              | 959       | + | 1 070     | + | 1 061     | - | 772       | 765       |
| 21                      | D5     | Tonnages collectés : verre                              | 2 672     | - | 2 698     | - | 2 885     | + | 2 889     | 2 942     |
| 21                      | D6     | Nombre de Bornes d'Apport Volontaire                    | 382       | + | 389       | + | 389       | = | 278       | 245       |
| 26                      | D7     | Tonnages collectés : déchetteries                       | 19 815    | + | 15 699    | - | 15 687    | - | 16 874    | 14 351    |
| 29                      | D8     | Tonnages entrants au magasin de la Recyclerie           | 298       | + | 201       | - | 296       | + | 350       | 350       |
| 29                      | D9     | Tonnages reprise filière Recyclerie                     | 762       | + | 226       | - | 894       | + | 201       | 154       |
| 39                      | D10    | Dépenses d'investissement (€)                           | 3 305 689 | + | 2 817 247 | - | 1 345 653 | - | 1 410 473 | 1 544 832 |
| 42                      | D11    | Nombre de contacts avec le service RI                   | 14 947    | + | 21 485    | + | 22 052    | + | 27 425    | 24 583    |
| 42                      | D12    | Nombre de dossiers traités au service RI                | 8 268     | - | 8 861     | + | 8 361     | - | 15 395    | 16 452    |

| INDICATEURS DE PERFORMANCE |        |                                                                 |           |   |           |   |           |   |            |            |
|----------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------|-----------|---|-----------|---|-----------|---|------------|------------|
| Page                       |        | Indicateurs                                                     | 2018      |   | 2019      |   | 2020      |   | 2021       | 2022       |
| 17                         | P1     | Taux d'absentéisme jour/agent/an                                | 22,85     | + | 21,55     | - | 18,46     | - | 12,18      | 20,46      |
| 16                         | P1 bis | Taux de formation jour/agent/an                                 | 6,84      | + | 3,36      | - | 1,45      | - | 2,08       | 2,5        |
| 20                         | P2     | Fréquence de collecte : x fois/semaine                          | C 0,5     | = | C 0,5     | = | C 0,5     | = | C 0,5      | C 0,5      |
| 22                         | P3     | Ratio kg/an/hab d'ordures ménagères collectées en porte à porte | 174       | + | 173       | - | 170       | - | 171        | 164        |
| 24                         | P4     | Ratio kg/an/hab en collecte sélective                           | 59,8      | + | 57,9      | - | 59,5      | + | 66,4       | 62,21      |
| 25                         | P5     | Taux de refus de tri (%)                                        | 24,25     | + | 27,86     | + | 26,89     | - | 17,57      | 18,58      |
| 21                         | P6     | Ratio kg/an/hab Verre                                           | 40        | + | 41        | + | 43        | + | 44         | 44         |
| 39                         | P7     | Coût imputé aux ménages (€/habitant)                            | 93,35     | + | 100,25    | + | 117,32    | + | 133,58     | 138,97     |
| 29                         | P8     | Recettes filières Recyclerie (€)                                | 82 435    | + | 29 374    | - | 78 100    | + | 39 310     | 28 832     |
| 29                         | P9     | Recettes magasin Recyclerie (€ TTC)                             | 240 938   | + | 244 848   | + | 218 086   | - | 316 875    | 340 891    |
| 35                         | P10    | Dépenses de fonctionnement                                      | 8 669 713 | + | 8 932 317 | + | 9 271 632 | + | 10 092 988 | 11 494 993 |

indicateur en voie d'amélioration

indicateur en voie de détérioration

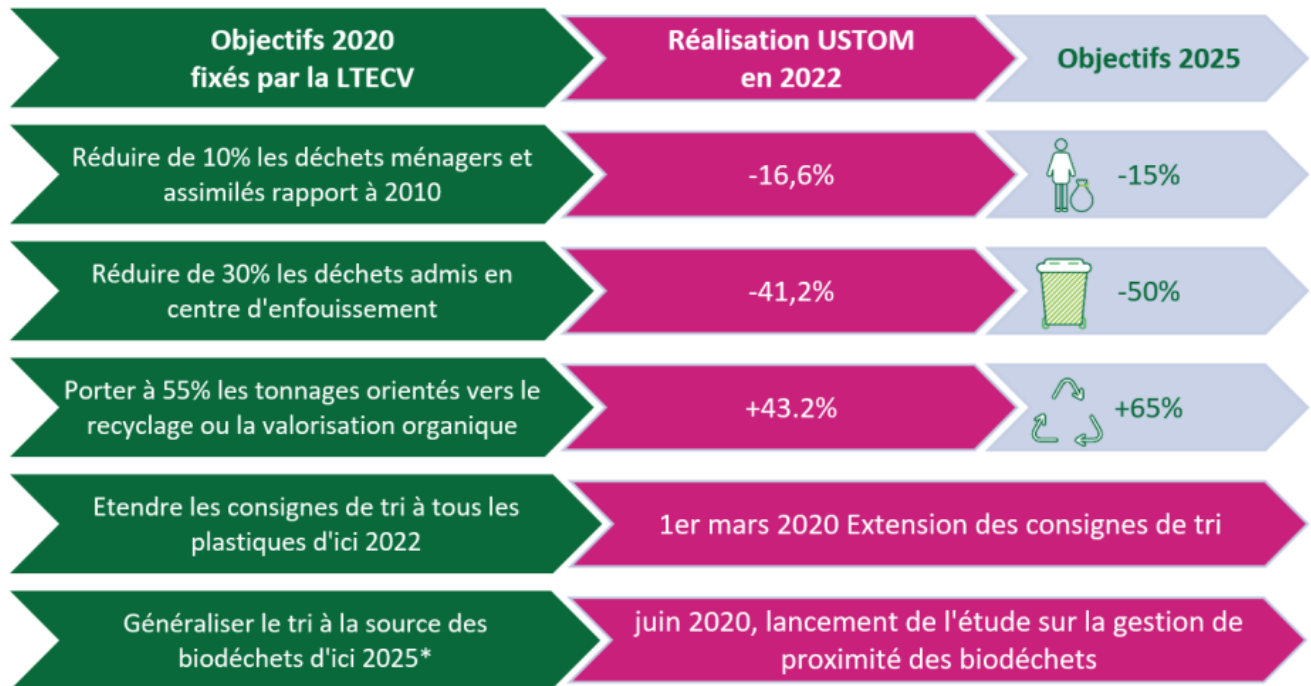
Il indique que l'indicateur P3 : ratio/habitant, baisse de tonnage est important car c'est celui qui a permis une équilibre financier. A noter également la baisse du coût par habitant car la fiscalité des professionnels a été retirée.

Le Président rappelle que l'objectif de l'USTOM est de réduire de 30% les OM (120Kg/habitant) par habitant. Il souligne que les personnes seules (1/4 des usagers) s'acquittent d'une trop forte redevance qu'il n'existe pas de proportionnalité dans la cotisation. Pour 2024 il pourrait être étudié une baisse de 20€ (10%) de la cotisation des personnes seules en prenant pour base des levées un litrage de 60L au lieu des 90 actuels avec un litrage de 60 litres.

Hunald BERNIS indique que les tonnages en déchèterie sont également en baisse de 20%.

Le Président souligne que ces baisses ont permis d'obtenir le résultat excédentaire de 2022 : moins de déchets se traduit par des dépenses en moins. Ce doit être notre axe de communication.

La transition énergétique pour la croissance verte :



Le premier des objectifs est atteint et les 2 autres sont en bonne voix.

Le Président revient sur le tri des biodéchets en indiquant qu'afin de faire des économies il peut être envisagé différents modes de traitement et de collecte. L'USTOM a obtenu une subvention de 50 000€ pour le déploiement de cette politique.

Benjamin MALAMBIC prend la parole pour indiquer que M MARGALEFF sollicite également les CDC. Depuis 2 ans la CDC a une explosion des recouvrements des ordures ménagères et des annulatifs qui augmentent.

Le Président précise que c'est pour cela que l'USTOM doit faire des efforts pour ne pas augmenter la redevance, faire baisser les déchets et trouver des exutoires sur le territoire pour réduire les frais de transport. Olivier LECLERC est chargé de se rapprocher des syndicats pour savoir comment ils sont parvenus à réduire leurs déchets. A savoir qu'un certain nombre d'entre eux ne collecte plus les professionnels.

Un délégué indique que des professionnels ont acheté un terrain pour stocker des déchets verts afin de les broyer.

Pour le PLPDMA, le Président donne la parole à Olivier LECLERC qui rappelle les enjeux. La prochaine réunion aura lieu le 3 juillet et qu'il est nécessaire de redynamiser les participants. Le PLPDMA doit impérativement être finalisé et voté pour juin 2024.

François MAS a remarqué que l'intégration du groupe des usagers au sein du PLPDMA amène de leur part des réactions positives sur facebook.

Marine LEFEVRE indique que l'accent va être mis sur le déploiement des biodéchets et la présence de l'USTOM sur les événements et manifestations.

Le Président rappelle que les objectifs du mandat sont basés sur la réduction de 10 à 5,5 du taux de TVA sur la facturation et l'obtention de la mensualisation. Ces objectifs ont été soumis aux 2 députés M. BOUDIER et M LAVERGNE.

Benjamin MALAMBIC indique qu'un rapport sur la DGF bonifiée sera présenté prochainement au SEMOCTOM.

Mireille GROSSIAS fait part aux délégués que le paiement en 4 fois n'est pas suffisant, le montant est encore trop élevé. Il faudrait la mensualisation.

Le Président indique que l'USTOM n'est pas ordonnateur, que ce sont les présidents des CDC, ce qui empêche toute mensualisation. Une démarche collective va être engagée pour contourner les dispositions du régime dérogatoire n°2, sans que les CDC soient pénalisées financièrement

Yannick GUIMBERTEAU demande si la démarche de la facturation aux propriétaires se fera collectivement avec les autres syndicats ou propre à L'USTOM.

Le Président répond que non et précise qu'Olivier LECLERC a pour mission de voir comment ça se passe dans les autres syndicats.

Le rapport annuel sera transmis à l'ensemble des communes et Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui devront en faire rapport à leurs assemblées délibérantes. C'est un document d'information à destination du grand public, qui sera mis en ligne sur notre site internet.

Le Président demande s'il y a des questions.

Pas de question, il propose aux délégués de passer au vote :

#### **Vote pour la validation du Rapport Annuel 2022 :**

Résultat du vote :

|            |           |
|------------|-----------|
| Pour       | : 28 voix |
| Contre     | : 00 voix |
| Abstention | : 00 voix |

#### **➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le Rapport Annuel 2022.**

Fabrice MICHEL rappelle que les communes doivent présenter le rapport annuel à leur conseil municipal dans les 9 mois suivant sa parution. Un modèle de délibération sera envoyé à toutes les mairies.

#### **Point n°3 : Collecte en bastide et centre-bourg**

Hunald BERNIS prend la parole et rappelle que le Comité Syndical a validé l'adhésion de l'USTOM à un groupement de commande pour une participation à une étude d'implantation de solutions d'apport volontaire de proximité en bastides et centre-bourgs (D2022-12-45).

Une étude d'implantation de solutions d'apport volontaire de proximité en bastides et centre-bourgs est nécessaire dont les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement doivent être formalisées dans une convention constitutive dont le coût est réparti de la façon suivante :

La mission d'étude de VERDICITE de 80 K€, les frais de coordination du SEMECTOM d'un montant de 2 K€ et la contribution USTOM de 30,09 K€ maximum d'ici décembre 2023.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions.

Anne-Marie LABARBE estime que l'étude est inutile car le collecteur doit savoir comment collecter dans les bastides.

Hunald BERNIS répond que l'étude est utile pour connaître le coût et les modalités de la collecte.

Le Président précise que des études sont indispensables pour l'obtention d'une subvention.

Fabrice MICHEL indique qu'un retour sera fait lors de la rencontre avec les élus des bastides prévue le 19 juillet auquel il assistera avec Olivier LECLERCQ.

Bruno MARTY fait part de l'expérience de la Réole qui lors des travaux est passé en PAV, le retour en arrière serait compliqué.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autres questions. Aucune autre question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour :

- Adhérer au groupement de commande,
- Accepter que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement
- Accepter que la CAO du SEMOCTOM soit la CAO du groupement
- Accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- Autoriser Le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Pour : 28 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide :**

- **L'adhésion de l'USTOM au groupement de commande,**
- **Accepte que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement,**
- **Accepte que la CAO du SEMOCTOM soit la CAO du groupement,**
- **Accepte les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,**
- **Autorise Le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Point N°4 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Traitement des OMR</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

Hunald BERNIS rappelle que nous sommes tenus par le marché avec VEOLIA jusqu'en 2027. Par conséquent, dans l'optique d'une recherche d'autonomie de traitement collective des déchets résiduels, une première étude d'opportunité a été menée en groupement de commande avec 13 EPCI à compétence déchets de Gironde (dont l'USTOM).

L'enjeu se situe au niveau de la gouvernance des incinérateurs après 2027 afin que les syndicats ne se retrouvent pas une nouvelle fois face à une situation de monopole. Il est donc nécessaire de créer une structure de gouvernance partagée gérée par une AMO.

Le montant envisagé de l'étude (sous réserve du résultat de la consultation) est de 220K€ TTC (183k€ TTC), la contribution de l'USTOM (proportionnelle aux habitants concernés entre les 15 syndicats, soit 4,06% est de 8 810,53 €TTC (7 341€HT).

Le Président énumère les syndicats et CDC membres du groupement de commande : SEMOCTOM, USTOM, SMICVAL, SICTOM Sud Gironde, SIVOM Rive Droite (hors communes Bordeaux Métropole), SMICTOM, COBAS, COBAN, Bordeaux Métropole, CDC Montesquieu, CDC Médoc Estuaire, CDC Convergence Garonne (hors communes SEMOCTOM et SICTOM), CDC Médulienne, CDC Jalle Eau Bourde ? CDC Val de l'Eyre.

Fabrice MICHEL indique qu'un des 2 incinérateurs est en fin de vie, l'étude permettra de savoir quoi faire et définira le mode de financement.

Le Président fait part aux délégués de l'augmentation du coût du traitement pour 2023, celui prévu pour 2024, mais les efforts des usagers ont payé ce qui a permis d'absorber cette évolution négative.

Un délégué souhaite connaître le prix de la tonne pour l'incinération.

Le Président indique que le coût de la tonne incinérée est identique à celui de l'enfouissement, ce que nous a imposé VEOLIA lors de la signature du contrat alors que le coût de la tonne de la TGAP à l'enfouissement est de 51€ sachant que la TGAP à l'incinération est moindre à 12€, le coût à l'incinération n'étant pas justifié !

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour :

- Valider la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière relative à la création d'une structure de gouvernance partagée pour le traitement de déchets ménagers et assimilés résiduels en Gironde,
- Adhérer au groupement de commande,
- Accepter que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement,
- Accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Pour : 28 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide :**

- **La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière relative à la création d'une structure de gouvernance partagée pour le traitement de déchets ménagers et assimilés résiduels en Gironde,**
- **L'adhésion au groupement de commande,**
- **Accepte que le SEMOCTOM soit coordonnateur du groupement,**
- **Accepte les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Point N°5 : Marché de broyage à domicile - Tarif horaire</b> |
|-----------------------------------------------------------------|

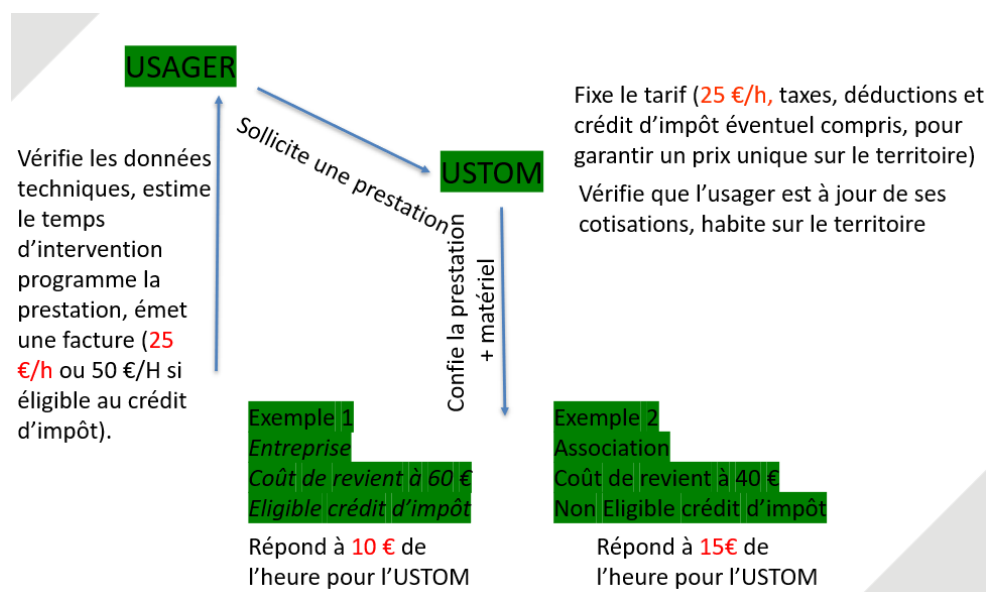
Hunald BERNIS fait un point sur la politique biodéchets actée par le Comité Syndical (D2022-09-29).

Il a été décidé de proposer un nouveau service aux usagers en limitant la quantité de déchets verts entrante en déchèteries et en promouvant un broyage à domicile pour une réutilisation locale du broyat en tant que ressource. Il est prévu de consulter des associations ou des entreprises locales afin d'envisager une délégation de la prestation.

Ce nouveau service permettra à tous les Maires du territoire de proposer une alternative au brûlage dans leurs missions de police spéciale.

Au niveau du fonctionnement, l'USTOM serait l'interlocuteur des usagers (formulaire internet uniquement) et fournirait le matériel (véhicule et broyeur). Les usagers devront être à jour de leur cotisation, la prestation sera limitée à 2 prestations/an/foyer et les usagers pourront se regrouper.

Exemple :



Le président indique que ce concept répond aux personnes n'ayant pas de remorques pour emmener leurs déchets en déchèterie.

Agnès ALFONSO CHARIOL indique qu'il serait bien de proposer un partenariat avec les CDC qui ont déjà acquis un broyeur comme la CDC du St Emilionnais et il est nécessaire de prévoir une enveloppe globale.

Le Président répond que ce n'est pas possible car c'est une expérimentation qui permettra de définir le développement.

François MAS indique que certaines communes proposent le ramassage.

Le Président indique que les communes peuvent ramasser les déchets verts, les stocker sur une plateforme, l'USTOM assurant le broyage.

Agnès ALFONSO CHARIOL demande le montant du plafond des dépenses. Elle trouve le coût horaire optimiste à la vue de l'expérience faite en CDC.

Le Président précise que le tarif sera ajusté sur le marché et la vigilance est de mise. Si les tarifs sont trop élevés, le marché sera déclaré infructueux.

Olivier LECLERCQ indique que la puissance du broyeur est de 37CV thermique, le diamètre possible au broyage est de 16 cm et que sa capacité par heure de 3 à 4 tonnes (12 à 15 m3).

Hunald BERNIS précise qu'une tonne arrivant en déchèterie coûte environ 65€.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres questions, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour valider :

- Le tarif à 25 € de l'heure, taxes comprises et crédit d'impôt éventuel déduit
- Le montant facturé à l'utilisateur avant la mise en place du marché de broyage à domicile.

Résultat du vote :

Pour : 28 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide :**

- **Le tarif à 25 € de l'heure, taxes comprises et crédit d'impôt éventuel déduit**
- **Le montant facturé à l'utilisateur avant la mise en place du marché de broyage à domicile.**

#### **Point N°6 : Convention avec l'association l'Embellie - Renouvellement de la convention**

Hunald BERNIS rappelle aux délégués que l'USTOM a signé une convention de mise à disposition d'un terrain adjacent à la Recyclerie pour la création d'une ferme pédagogique.

Cette convention signée pour une année à titre d'expérience doit être renouvelée. Suite aux retours positifs, notamment de la mairie de Pessac-sur-Dordogne, il est proposé au Comité Syndical de renouveler la convention pour une période de 3 ans reconductibles.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour :

- Autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention avec l'association l'Embellie autorisant l'occupation temporaire du domaine public et les documents afférents

**Résultat du vote :**

Pour : 28 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité : :**

- **Autorise le Président à signer le renouvellement de la convention avec l'association l'Embellie autorisant l'occupation temporaire du domaine public et les documents afférents**

#### **Point n°7 : Renouvellement de la convention d'adhésion à l'offre de prévention et santé du CDG33**

Le centre de Gestion de la Gironde propose une nouvelle offre de service et de santé au travail ; visites médicales, prestations d'ergonome ou psychologue du travail sous forme de forfait tarifaire.

Pour bénéficier de ces tarifs il est nécessaire de passer une nouvelle convention.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour autoriser le Président à :

- Solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail,
- Autoriser le Président à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Résultat du vote :**

Pour : 28 voix  
Contre : 00 voix  
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :**

- **Solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail,**
- **Autoriser le Président à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **Prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.**

### **Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :**

Arrêté pris par le Président dans le cadre de ses délégations :

- 2023-03-02 : Nomination de TREDANIEL Loïc, mandataires pour la régie de recettes de l'USTOM
- 2023-03-03 : Nomination de ROUSSEAU Daniel, mandataires pour la régie de recettes de l'USTOM
- 2023-03-04 : Nomination de PILLARD Christophe, mandataires pour la régie de recettes de l'USTOM
- 2023-03-05 : Nomination de CLAUDE Eliane, mandataires pour la régie de recettes de l'USTOM
- 2023-04-06 : Délégation DELUGIN Nicolas pour dépôt de plainte
- 2023-05-07 : Délégation OLEWSLI Jean François pour dépôt de plainte
- 2023-05-08 : Nomination de mandataires pour la régie de recette de l'USTOM

Décision prise par le Président dans le cadre de ses délégations : Aucune

### **Objectifs du Président**

Au-delà de la réalisation de nos objectifs et de nos projets en matière d'investissements, de la mise en œuvre et de la réussite de notre politique biodéchets et de la maîtrise de nos dépenses,

Dans l'intérêt des 35 000 usagers, l'USTOM se doit de mettre tout son poids afin de parvenir pour 2024 à :

- La réduction du taux de TVA sur la redevance -
- La mise en place de la mensualisation

Le challenge est d'importance, tous les leviers possibles qu'ils soient administratifs (Préfet, DGFIP), juridiques (recours à un avocat fiscaliste) et parlementaires (députés, sénateurs) doivent être actionnés.

Dans le même temps, il faut poursuivre l'analyse et la mise en œuvre des fiches actions développées par EODD et retenues par le Comité Syndical et rechercher toutes les sources de subventions.

L'USTOM se renforce en compétences, en ingénierie afin que les bons résultats continuent et que le mandat soit placé sous le signe de la réussite.

### **Modification des horaires à la Recyclerie :**

Le Président indique aux délégués qu'afin de réserver le meilleur accueil aux usagers, de maintenir et améliorer les conditions de travail des agents de la Recyclerie et suite à l'expérience de l'an passé le Comité Social Technique a validé les modifications d'horaires suivant :

Il est donc proposé durant la période d'été **du 15 juin au 15 septembre** :

- Ouverture du magasin et apport (mercredi et samedi) : 7h30 à 13h
- Horaires des agents : 7h à 14H (pause de 30mn en rotation)

**A partir du 16 septembre :**

- Ouverture du magasin : 9h à 12h30 / 13h30 à 16h
- Ouverture apport : 9h à 12h / 14h à 16h
- Horaires des agents : 9h à 12H 13h30 à 17h

Ces nouveaux horaires permettront :

- Avant l'ouverture du magasin, le comptage de la caisse, un brief des équipes et la fin de mise en place magasin
- Avant la fermeture, le rangement, le vidage des camions et le comptage des caisses et débauche de l'équipe

Caroline PLUCHET BOYER rappelle les horaires d'ouverture des déchèteries à savoir du 15 juin au 15 septembre (horaires d'été) 7h à 14H pour les grosses déchèteries et pour les petites déchèteries pause déjeuner de 12h à 12h30.

## Questions diverses

Fabrice MICHEL fait un point sur les dépôts sauvages :

- Prise en charge des pneus pour la commune de Saint Gènes
- Rencontre avec la gendarmerie d'Eynesse et Saint André et Appelles
- Participation pour la prise en charge des déchets pour les opérations de « nettoignons la nature » des villages en septembre
- Refus de prise en charge : Epi d'or prend en charge

Le Président indique aux délégués que pour la journée du personnel il est prévu un « Nettoignons la nature ».

Il est demandé que soient envoyés aux mairies les horaires des déchèteries.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H15.

Le secrétaire,

Bruno MARTY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Marty', with a stylized flourish.

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Malandit-Sallaud', with a long horizontal flourish.